

Fiche du 05/10/2012, révision 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SOURAXA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

Rodenticide - Usage biocide

Prêt à l'emploi

Utilisateurs: grand public et professionnels

Utiliser de façon sécurisée : professionnels de la lutte antirongeurs (PCO) : dans des postes d'appâtage sécurisés ou autres stations d'appâtage apportant le même niveau de sécurité.

Utiliser à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles, dans les déchetteries et aux abords des infrastuctures contre les rats et les souris.

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages autorisés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lodi Group

Parc d'Activités des Quatre Routes

35390 Grand Fougeray

France

Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: regulatory@lodi.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE BNPC: 0033 (0)3 83 32 36 36

Liste des centres anti-poisons de France: http://www.centres-antipoison.net

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles: Aucun(e)

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : aucun classement

2.2. Éléments d'étiquetage

Le préparation n'est pas considéré dangereux aux termes de la Directive 1999/45/CE et ses modifications ultérieures.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs: aucun(e)

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers: Aucun autre danger



SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non concerné, le produit est un mélange

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

0,005% Difenacoum

N°CAS : 56073-07-5 N°CE : 259-978-4

Selon 67/548: T+ R28; T R48/25; N R50/53

Selon 1272/2008 : Acute Tox.1 (H300); STOT RE 1 (H372); Aquatic Acute 1 (H400)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas d'ingestion:

En cas d'exposition, contacter le centre antipoison le plus proche.

En cas d'ingestion, se rincer la bouche avec de l'eau.

Ne pas faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer. Si malaise, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Hémorragie interne en cas d'ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement:

Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette

D'une manière générale, en cas de doute, contacter un médecin ou le centre antipoison le plus proche.

Le produit contient un rodenticide anticoagulant, un traitement avec de la vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue durée.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection. Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit à l'abri de la lumière.

Conserver hors de la portée des enfants

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

Conserver dans l'emballage d'origine

Matières incompatibles: aucun(e)

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1



8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL : aucun(e) Valeurs limites d'exposition PNEC : aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis

Protection de la peau:

Porter des vêtements de travails régulièrement lavés

Eviter le contact avec la peau

Protection des mains:

Grand public et non professionnels de la lutte anti rongeurs : le port de gants est recommandé. Professionnels de la lutte anti rongeurs (PCO) : le port de gants est obligatoire

Se laver les mains après manipulation.

Protection respiratoire:

Non requis.

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts

Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.

Placer les appâts en zones non submersibles et à l'abri des intempéries.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: Pâte rose/rouge

Odeur: Légère
Densité relative: 1,2
Propriétés explosives: Aucune
Propriétés comburantes: Aucune

Seuil d'odeur : Non applicable pH: Non applicable Plage de pH: Non applicable Point de fusion/congélation: Non applicable Non applicable Point d'ébullition: Inflammation solides/gaz: Non inflammable Limite inflammabilité/explosion Non inflammable Densité des vapeurs: Non applicable Non applicable Point éclair: Vitesse d'évaporation : Non applicable Pression de vapeur: Non applicable

Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible

Coefpartage (n-octanol/eau): Non applicable Température d'auto-allumage : Non inflammable

Température décomposition: Aucune donnée disponible

Viscosité: Non applicable

9.2. Autres informations

Miscibilité: Quasiment insoluble dans l'eau



Liposolubilité: Non applicable Conductibilité: Non applicable

Propriétés caractéristiques des groupes de substances

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) connu(e)

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e)

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange : SOURAXA

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : > 2000 mg/Kg Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat : > 2000 mg/Kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritation cutanée - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : Non irritant

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritation oculaire - Voie: oculaire - Espèces: Lapin : Non irritant

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée - Espèces: Cochon

d'Inde: Non sensibilisant

Informations toxicologiques concernant la substance active : DIFENACOUM

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : 1,8 - 2.6 mg/Kg Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat : 20 - 63 mg/Kg

Test: DL50 - Voie: inhalation - Espèces: Rat - Durée 4h : 3,6 - 5,8µg/L

Si les données demandés par le Règlement 453/2010/CE n'ont pas été renseignées, celles indiquées ci-dessous sont à considérer comme non disponibles ou non applicables :

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;



- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée;
- i) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Test: LC50 - Espèces: Rainbow trout - Durée: 96h : 0,064mg/L (Sur Difénacoum) Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité (%): Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (BCF): Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.

Eliminer en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non concerné

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné

14.4. Groupe d'emballage

Non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné



14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Réglement (CE) n°1907/2006 (REACH) Réglement (CE) n°1272/2008 (CLP) Réglement (CE) n°790/2009 (ATP 1 CLP) Réglement (EU) n°453/2010 (Annexe I)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restriction 3

Reglement 689/2008: Non concerné

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible

SECTION 16: Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage. CSR: Rapport sur la sécurité chimique

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EC50: Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée . **EINECS:** Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne. GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des

produits chimiques.



IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par

l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

N.A.: Not available (non disponible)
PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des

marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8

heures pas jour. (Standard ACGIH)

UN: Nations Unies

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.